

2019-04

# DEMAIN LA FINANCE DURABLE

## Comment accélérer la mutation du secteur financier vers une plus grande responsabilité sociale et environnementale ?

En octobre dernier, le GIEC a rappelé combien l'urgence était grande de réorienter les flux financiers vers la transition énergétique pour pouvoir limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Sinon les dommages causés par les activités humaines à notre environnement risquent d'entraîner des conséquences difficilement réversibles. En 2013, l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh avait montré que la plupart des grandes marques du textile faisaient travailler des milliers de personnes dans des ateliers insalubres. Tandis que les inégalités restent fortes entre pays à l'échelle mondiale et tendent même à se creuser en leur sein. Le court-termisme de nombreux acteurs financiers joue un rôle majeur dans ces dysfonctionnements.

Pour le CESE ces problématiques sont étroitement imbriquées : nous ne pourrions espérer faire face à la crise écologique que si nous sommes capables parallèlement de limiter les inégalités. Afin de surmonter cette crise sociale et environnementale, il faut en particulier accélérer la transformation du secteur financier vers une finance centrée sur la construction d'un futur soutenable. Les Français, dont l'épargne est abondante, manifestent de plus en plus leur volonté de voir celle-ci utilisée à bon escient par les banques, les assurances ou les gestionnaires de fonds qui la placent pour leur compte. Tout en restant très attachés à la solidarité

de leur épargne, ils sont de plus en plus nombreux à souhaiter s'assurer du caractère socialement et environnementalement soutenable des activités qu'ils financent.

Ce mouvement est certes déjà engagé à travers des approches d'investissement socialement responsable, de finance solidaire ou encore de finance verte. Ces activités constituent néanmoins, aujourd'hui encore, une part limitée de celles du secteur et la réalité des engagements qu'elles traduisent peut parfois être questionnée. Elles mettent en œuvre des stratégies qui ne sont pas toujours lisibles pour le public. Les outils - labels, notations, rapports, taxonomie - mobilisés n'ont pas encore toujours la qualité et la fiabilité nécessaires pour donner confiance aux épargnants et aux acteurs financiers. Par ailleurs, si on observe des progrès sensibles ces dernières années du côté de la finance verte, la prise en compte des problématiques sociales, sociétales et de gouvernance semble nettement moins avancée.

Compte tenu des urgences sociales et environnementales auxquelles nous sommes confrontés, il faut donc impérativement fiabiliser ces outils pour pouvoir accélérer ce mouvement et généraliser ces approches. Le CESE s'est efforcé de déterminer les leviers à actionner dans ce but tant au niveau français qu'europpéen.



**Guillaume Duval**

est éditorialiste à Alternatives économiques. Il siège au CESE à la section de l'économie et des finances et à la section de l'environnement en tant que personnalité qualifiée.

**Contact :**

guillaume.duval@lecese.fr  
06 81 45 76 05



**Philippe Mussot**

est administrateur dans un groupe paritaire de protection sociale et chargé de mission à la fédération CFDT des banques et assurances. Membre du groupe CFDT, il siège au CESE à la section de l'économie et des finances et à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques.

**Contact :**

philippe.mussot@lecese.fr  
01 44 43 64 07

# LES PRÉCONISATIONS DU CESE

## AXE 1 : ADAPTER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE EN FRANCE ET EN EUROPE

- **Mettre en place une taxonomie environnementale ET sociale.** Définir une classification des investissements durables sur un plan environnemental et l'étendre dès maintenant aux dimensions sociales et de gouvernance
- **Renforcer la notation extra-financière.** Définir au niveau européen des obligations de transparence auxquelles seront tenues les agences de notation extra-financière et les modalités de certification de leurs procédures de notation. Rendre obligatoire une notation extra-financière des entreprises du secteur financier
- **Créer un socle européen pour les labels ISR.** Définir au niveau européen les pratiques minimales que tous les labels se réclamant de l'ISR seraient tenus de respecter
- **Initier des évolutions réglementaires.** Étudier une adaptation des règles prudentielles afin de ne pas faire obstacle à la contribution attendue à la transition écologique des investissements de long terme intégrant les critères ESG. Évaluer l'impact des normes comptables internationales sur le développement de la finance durable
- **Étendre et renforcer le reporting des acteurs financiers.** Décliner au niveau européen le reporting prévu par l'article 173 de la LTECV. Élargir son champ d'application à l'ensemble des acteurs du secteur financier et renforcer son effectivité

## AXE 2 : ORIENTER L'ÉPARGNE VERS DES INVESTISSEMENTS ISR DE LONG TERME

- **Coordonner et promouvoir les labels publics français.** Créer une agence nationale en charge de la gestion des labels publics ISR, pour assurer la coordination des labels existants, créer éventuellement des labels thématiques supplémentaires et les promouvoir auprès du public
- **Mieux flécher l'épargne.** Rendre obligatoire une notation ESG de l'ensemble des fonds d'épargne soutenus par les pouvoirs publics. Proposer systématiquement à l'épargnant une souscription à des supports d'investissement ayant fait l'objet d'une notation ESG dès maintenant puis ensuite d'une labellisation ISR. Réformer le Livret de développement durable et solidaire afin que les sommes déposées soient obligatoirement placées dans des fonds labellisés ISR. Majorer le taux de rémunération du LDD ainsi réformé par rapport au Livret A
- **Différencier les avantages fiscaux accordés à l'épargne.** Étudier un système graduant les avantages fiscaux accordés à l'épargne des ménages en fonction du caractère labellisé ou non des différents produits
- **Renforcer le rôle moteur des gestionnaires de fonds publics et paritaires.** Inviter les partenaires sociaux qui gèrent les régimes obligatoires à établir un plan pour investir, dans les 5 ans, 100% de leurs fonds de réserve en fonds labellisés ISR pour toutes les classes d'actifs couverts par des labels publics
- **Soutenir le financement de projets territoriaux et de PME.** Proposer des moyens afin que les ETI, les PME non cotées et les projets territoriaux de taille limitée puissent accéder aux financements par des fonds labellisés ISR. Cela pourrait prendre notamment la forme d'un soutien public pour l'ingénierie de la syndication de projets territoriaux et de PME

## AXE 3 : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PARTIES PRENANTES

- **Renforcer le rôle des acteurs de la finance durable dans les entreprises.** Inciter les sociétés à accorder aux fonds d'investissement labellisés ISR des actions de préférence et à leur faciliter l'accès, par la baisse des seuils requis, au dépôt de résolutions en AG sur les seuls thèmes liés directement à la dimension sociale et environnementale de l'activité de l'entreprise
- **Associer les institutions représentatives du personnel.** Engager les institutions financières à consulter les CCSE sur la politique ESG. Leur avis serait ensuite publié en annexe des rapports annuels
- **Responsabiliser les institutions financières.** Engager les entreprises du secteur à mettre en place un comité spécifique auprès de leur Conseil d'administration chargé d'évaluer les risques environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Établir un plan d'action de nature à en limiter l'impact et le soumettre annuellement au Conseil d'administration et en CCSE. S'engager à ce que la rémunération variable de leurs dirigeants soit, pour une part identifiée par le Conseil d'administration, corrélée à l'évolution de la prise en compte de critères ESG